

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 630 Subventions (22.000 euros) à quatre associations au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires de la Politique de la ville (17e, 18e et 20e) et avenants aux CPO.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2019 DASES 8 présentée au Conseil de Paris des 4, 5 et 6 février 2019 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 21 février 2019 relative à l'attribution d'une subvention à l'association Réel Symbolique Imaginaire La Ressource ;

Vu la délibération 2019 DASES 247, approuvant l'avenant n°1 à la convention du 21 février 2019 ;

Vu la délibération 2021 DJS 53, approuvant l'avenant n°2 à la convention du 21 février 2019 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 22 février 2019 relative à l'attribution d'une subvention à l'association Cultures sur cour ;

Vu la délibération 2021 DASES 83, approuvant l'avenant n°1 à la convention du 22 février 2019 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 21 février 2019 relative à l'attribution d'une subvention à la Compagnie Résonances ;

Vu la délibération 2019 DASES 247, approuvant l'avenant n°1 à la convention du 21 février 2019 ;

Vu la délibération 2020 DASES 135, approuvant l'avenant n°2 à la convention du 21 février 2019 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 22 février 2019 relative à l'attribution d'une subvention à l'association Plus loin ;

Vu la délibération 2019 DASES 247, approuvant l'avenant n°1 à la convention du 22 février 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Réel Symbolique Imaginaire La Ressource, Cultures sur cour, Compagnie Résonances et Plus loin pour la réalisation de leurs actions dans le cadre de la Politique de la ville dans les quartiers populaires du 17e, 18e et du 20e arrondissements et lui demande l'autorisation de signer des avenants aux conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 21 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 28 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires de la Politique de la Ville est attribuée à l'association **Réel Symbolique Imaginaire La Ressource**, domiciliée au 45, rue Berzelius, 75017 Paris, pour le projet « Axe culturel de l'Espace de Proximité » ; 5101 ; 2021_02220.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Réel Symbolique Imaginaire La Ressource, joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : Une subvention de 2.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires de la Politique de la Ville est attribuée à l'association **Cultures sur cour**, domiciliée au 26, rue Boinod, 75018 Paris, pour le projet « Actions éducatives et artistiques en direction des enfants et des adolescents de l'Espace de Proximité » ; 16027 ; 2021_04047.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Cultures sur cour, joint en annexe à la présente délibération.

Article 5 : Une subvention de 13.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires de la Politique de la Ville est attribuée à l'association **Compagnie Résonances**, domiciliée au 8, rue Camille Flammarion, 75018 Paris, pour le projet « Pôle pratique artistique : enfants/ados/jeunes/adultes de l'Espace de Proximité »; 604 ; 2021_04040.

Article 6 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Compagnie Résonances, joint en annexe à la présente délibération.

Article 7 : Une subvention de 3.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires de la Politique de la Ville est attribuée à l'association **Plus loin**, domiciliée au 4, rue Paul Jean Toulet, 75020 Paris, pour le projet « Pôle culture de l'Espace de Proximité » ; 13486 ; 2021_04088.

Article 8 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Plus loin, joint en annexe à la présente délibération.

Article 9 : La dépense totale correspondante, soit 22.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO